

66
CE QU'IL
FAUT
SAVOIR

LES FONDS EUROPÉENS EN MARTINIQUE

2014-2020





LES FONDS EUROPÉENS : POUR UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE

Toutes les politiques de l'Union européenne ont pour objectif commun de favoriser la croissance et l'emploi dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, pour faire face aux grands défis de l'UE. Cette stratégie européenne vise une croissance « intelligente, durable et inclusive » et fixe des objectifs en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté ou encore de climat. En France, près de 28 milliards d'euros y sont alloués.

TROIS POLITIQUES SONT CONCERNÉES :



**Politique de cohésion
économique, sociale et
territoriale**

> **Réduire les écarts** de
richesse et de développement
entre les régions de l'Union
européenne



**Politique de
développement rural**

> **Accompagner et
harmoniser** les mutations
de l'espace rural



**Politique des affaires
maritimes et de la pêche**

> **Développer** la pêche et
l'aquaculture tout en
préservant la ressource et
la biodiversité marine

LES FONDS EUROPÉENS EN MARTINIQUE : POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Près de 800 millions d'euros sont consacrés à la Martinique pour la période 2014-2020, en complément de crédits nationaux. Plusieurs objectifs sont visés afin de favoriser un développement durable et équilibré du territoire.



Développer des filières
d'excellence innovantes



Consolider, diversifier et
organiser la production
locale



Optimiser les compé-
tences locales par la
formation et l'emploi



Promouvoir l'inclusion
active et combattre la
pauvreté



Favoriser un dévelop-
pement équilibré du
territoire, renforcer
les capacités admi-
nistratives locales et
répondre à l'urgence
environnementale
(déchets, transports...)

L'ENVELOPPE ALLOUÉE À LA MARTINIQUE SE RÉPARTIT SUR
4 FONDS PRINCIPAUX ET UN PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE

LE FEDER : FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

> Aide au financement des projets liés à l'innovation, les TIC, la compétitivité des entreprises, l'énergie et l'environnement



Collectivité Territoriale de Martinique



Comia : projet financé à hauteur de 849 024 €

LE FSE : FONDS SOCIAL EUROPÉEN

> Aide au financement des projets liés à l'emploi, la formation et à l'insertion des publics en difficulté



Collectivité Territoriale de Martinique et Etat



Union Régionale des Associations du Secteur Social et Médico-social de la Martinique (URASS) : projet financé à hauteur de 80 143,46 €

L'IEJ : INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES (PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE)

> Aide au financement des actions en faveur des jeunes de moins de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation.

Programme complémentaire au FEDER / FSE



Etat



LADOM : projet financé à hauteur de 5 763 127,39 €

LE FEADER : FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

> Aide au financement des projets liés à l'agriculture et au développement rural



Collectivité Territoriale de Martinique



EARL AGROLOGIK : projet financé à hauteur de 215 122 €

LE FEAMP : FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE

> Aide au financement des projets liés à la Pêche et à l'aquaculture



Collectivité Territoriale de Martinique



SARL TI FUMES DE CLEMENT : projet financé à hauteur de 54 401,85 €

LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE

Un programme opérationnel est un document stratégique national ou régional d'une autorité de gestion, validé par la Commission européenne qui précise les axes et les priorités d'intervention des Fonds pour l'ensemble de la programmation. Le Programme Opérationnel FEDER-FSE est dédié aux projets contribuant au développement du territoire.



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

Le FEDER intervient en faveur de :

- L'innovation et du transfert de technologie
- Le développement des infrastructures et services numériques
- L'amélioration de la compétitivité des entreprises
- La transition énergétique
- La compensation des surcoûts liés à l'ultra périphéricité
- La préservation et la valorisation de l'environnement
- Le développement des infrastructures de transport et de la mobilité durable
- Le développement du secteur touristique
- L'amélioration de l'inclusion sociale
- L'adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle

Le FSE (Fonds Social Européen), lui, vise à réduire les écarts de développement existants entre les 274 régions de l'UE et à promouvoir une croissance durable, intelligente et inclusive dans ces territoires. Une partie du FSE est gérée par la CTM et l'autre par l'Etat.

Le programme FSE vise à relever 4 défis principaux :

- Améliorer l'accompagnement des publics les plus éloignés du marché du travail, et en particulier des jeunes, pour faciliter leur accès ou retour à l'emploi
- Développer l'emploi et les compétences pour faire face aux mutations économiques et contribuer à la sécurisation des trajectoires professionnelles
- Lutter contre l'exclusion en favorisant l'inclusion active, l'amélioration de l'accès aux droits et aux services et l'émergence de stratégies locales
- Lutter contre le décrochage scolaire

Le FSE CTM : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté

En accord avec le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le FSE intervient pour renforcer l'inclusion active et pour lutter contre la précarité et le risque d'exclusion. Il contribue notamment aux projets permettant d'améliorer la gouvernance, de coordonner l'action des acteurs de l'insertion et d'accroître la lisibilité et l'efficacité de l'offre d'insertion.

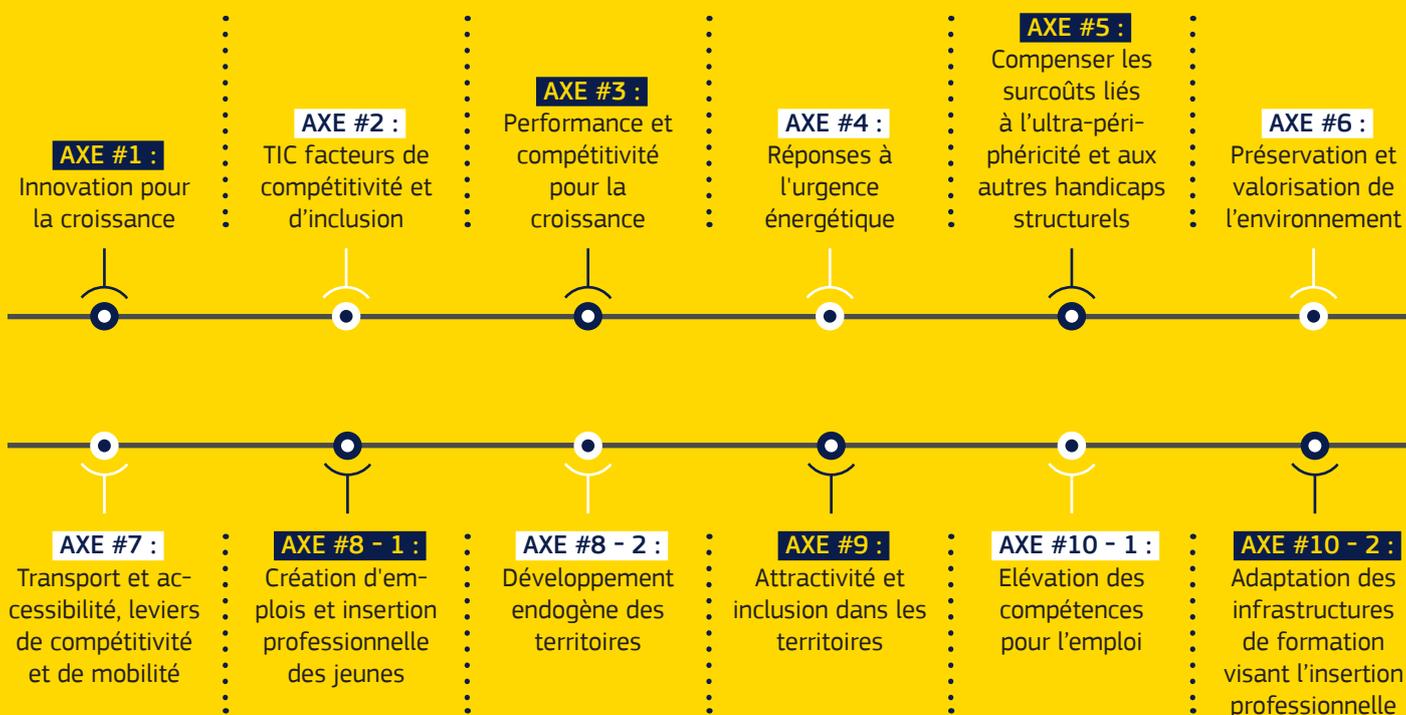
L'accompagnement vers le retour à un emploi durable, facteur premier d'insertion et de prévention de la pauvreté, sera soutenu au travers des parcours intégrés et renforcés.

Ces parcours, qui impliquent une pluralité d'acteurs, intègrent toutes les étapes permettant de lever l'ensemble des freins à l'emploi (compétences, savoirs de base, sociaux, mobilité...).

Le FSE CTM intervient, notamment, en faveur de la formation professionnelle. Il vise plus particulièrement :

- L'augmentation du taux d'emploi, notamment des jeunes de 16 à 30 ans les plus éloignés du marché du travail
- L'augmentation du nombre d'actifs qualifiés sur le marché du travail
- L'augmentation du niveau de qualification des agents et des élus de la Collectivité Territoriale de Martinique

Pour qu'un projet soit éligible au PO FEDER-FSE, il doit contribuer au développement de la Martinique. Il doit donc obligatoirement s'inscrire dans l'un des axes suivants.



LE FSE ETAT ET L'IEJ, UN RENFORT AU PO FEDER-FSE

Il existe 2 programmes complémentaires au Programme Opérationnel (PO) FEDER-FSE : le FSE Etat et le programme national dédié à l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ).

LE PROGRAMME FSE ETAT

L'Etat est autorité de gestion de la deuxième partie du programme FSE en Martinique : le PO FSE Etat « Emploi et Inclusion ». Les 2 programmes sont complémentaires.

Le PO FSE Etat s'articule autour de 3 axes :

AXE 1 : SOUTENIR ET ACCOMPAGNER L'ACCÈS À L'EMPLOI

Au travers de cet axe, le FSE soutient les projets qui contribuent à la personnalisation accrue de l'offre de services en direction des demandeurs d'emploi, particulièrement pour les publics qui en ont le plus besoin, via notamment, des modalités d'intervention spécifique et approches innovantes.

Il soutiendra également les projets permettant d'améliorer l'accompagnement des jeunes. En particulier ceux qui sont le plus exposés aux risques de chômage et de faciliter leur accès à l'emploi.

Certaines actions à destination des jeunes seront à mettre en cohérence avec le programme opérationnel pour la mise en œuvre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) en métropole et en outre-mer.

AXE 2 : ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES POUR FAVORISER L'ADAPTATION DES TRAVAILLEURS, LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET L'EMPLOI

Pour faire face aux mutations économiques et contribuer à la sécurisation des trajectoires professionnelles des actifs les plus fragilisés, le FSE soutient le développement de l'emploi et des compétences. Ce développement doit se faire au travers d'une approche partenariale de l'anticipation et de la gestion des mutations, du dialogue social et territorial ainsi que toute démarche permettant la sécurisation des trajectoires.

AXE 3 : LUTTER CONTRE L'ABANDON SCOLAIRE ET PROMOUVOIR L'ACCÈS À UN ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE QUALITÉ POUR TOUS

Le FSE soutient les actions de prévention du décrochage scolaire ainsi que celles relatives à la coordination des acteurs sur les dispositifs de lutte contre le décrochage.

Le dispositif IEJ

Le dispositif national dédié à l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) permet le déploiement d'actions en faveur de jeunes qui ne sont ni en formation, ni dans un cursus scolaire, ni en emploi. Il vise à « proposer une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage par un repérage précoce, un accompagnement personnalisé ou des opportunités d'insertion professionnelle aux jeunes ». Ce programme est géré par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP).

LE PROGRAMME FEADER



**LE FEADER (FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL)
VISE À DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET RURALES,
ET À PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITÉ DE VIE.**



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

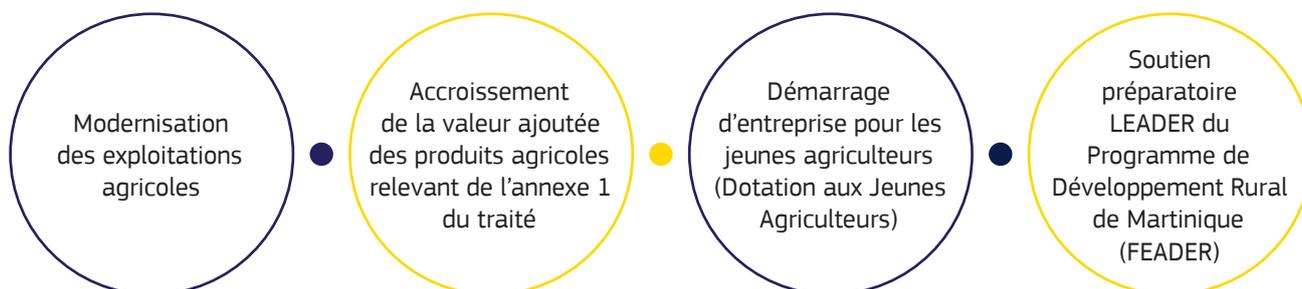
Il est destiné à :

- Poursuivre le soutien aux filières agro-alimentaires porteuses et encourager un positionnement nouveau sur les marchés ;
- Maintenir et consolider le potentiel de production sylvicole et agricole existants
- Favoriser un modèle de développement performant permettant la gestion durable des ressources ;
- Encourager les démarches collectives et l'intégration des exploitations dans les structures collectives ;
- Améliorer les revenus des exploitants agricoles et l'effet levier des outils de financement
- Favoriser le développement économique et renforcer l'inclusion sociale dans les zones rurales.

Pour qu'un projet soit éligible au programme FEADER, il doit s'inscrire dans l'une des 13 mesures suivantes :

1. Transfert de connaissances et actions d'information
2. Services de conseil, d'aide à la gestion agricole et de remplacement sur l'exploitation
3. Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires
4. Investissements physiques en faveur des exploitations agricoles, des industries agro-alimentaires et des infrastructures dans le secteur agricole et forestier
5. Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelle et mesures de prévention
6. Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises
7. Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales
8. Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts
9. Mesures agro-environnementales et climatiques
10. Agriculture biologique
11. Paiement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques
12. Coopération
13. Soutien au développement local LEADER (Liaisons entre Actions de Développement de l'Economie Rurale)

4 autres mesures sont consacrées aux projets des secteurs agricoles et agro-alimentaires :



LE PROGRAMME FEAMP



**LE FEAMP (FONDS EUROPÉEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE)
PROMeut UNE ÉCONOMIE DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE PLUS COMPÉTITIVE,
FONDÉE SUR LA CONNAISSANCE ET L'INNOVATION, ET CRÉATRICE
D'EMPLOI. IL SOUTIEN LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE.**



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Il soutient le développement de projets visant à :

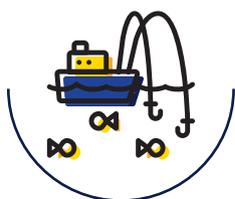
- Conforter des productions alimentaires de qualité
- Augmenter la compétitivité des entreprises : modernisation de navires et des installations aquacoles, installations jeunes marins pêcheurs et jeunes aquaculteurs
- Insérer la pêche et l'aquaculture dans leur environnement territorial (meilleure connaissance des milieux, acceptabilité de l'aquaculture)

Au niveau régional, le programme FEAMP vise plusieurs objectifs :



Accompagner la filière pêche

Formes de revenus ;
Santé et sécurité ;
Incidence de la
pêche ; Efficacité
énergétique et lutte
contre le changement
climatique



Poursuivre la modernisation des ports

Ports de pêche, sites
de débarquement,
halles de criée et
abris



Développer l'aquaculture

Investir dans l'aqua-
culture ; Gestion et
conseil ; Mise en
réseau ; Potentiel des
sites, installations et
infrastructures.



Aider à la commercialisation

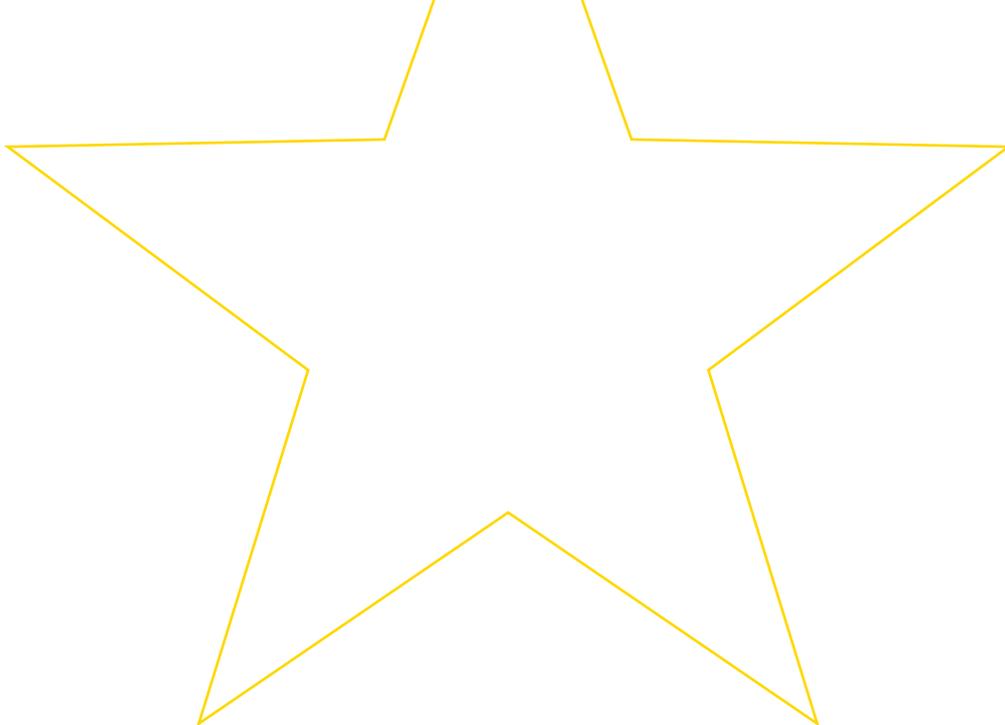


Aider à la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture

Pour qu'un projet soit éligible au programme FEAMP, il doit s'inscrire dans l'une des 12 mesures suivantes :

- 1.** Santé et sécurité
- 2.** Limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin et adaptation de la pêche à la protection des espèces
- 3.** Remotorisation
- 4.** Valeur ajoutée, qualité des produits et utilisation des captures non désirées
- 5.** Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criées et abris
- 6.** Ports de pêches, sites de débarquement, halles de criées et abris
- 7.** Investissements productifs dans l'aquaculture
- 8.** Augmentation du potentiel des sites aquacole
- 9.** Mesures de commercialisation / promouvoir la qualité et la valeur ajoutée
- 10.** Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture
- 11.** Régime de compensation des surcouts dans les RUP – Martinique
- 12.** Assistance technique





ACCOMPAGNEMENT...

INSTRUCTION...

CONTRÔLE...

VOS CONTACTS EN MARTINIQUE

Direction des Fonds Européens
Collectivité Territoriale de Martinique
165 -167 Route des Religieuses
97200 Fort-de-France
Tél. : 0596 **59 89 00**
appui.europe@collectivitedemartinique.mq

DIECCTE
Service FSE – Pôle 3 E
Centre administratif Delgrès - BP 65397263
Fort-de-France Cedex
Tél. : 0596 **71 15 00**
972.fse@dieccte.gouv.fr

Direction de la Mer
Préfecture de la Martinique
Bd Chevalier de Sainte-Marthe
97200 Fort-de-France
Tél. : 0596 **60 80 30**
communication@martinique.pref.gouv.fr

www.europe-martinique.com
